



VILLE de COYE LA FORET



CONSEIL MUNICIPAL SEANCE ORDINAIRE VENDREDI 29 septembre 2017



COMPTE RENDU

(Article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)



Le vendredi 29 septembre 2017 à vingt et une heures, en Mairie, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur François DESHAYES, Maire.

	P	A		P	A
DESHAYES François	X		LEMONNIER Valérie	X	
DESCAMPS Sophie	X		PINEAU Gérard	X	
VIRGITTI Perrine	X		VEILLOT Chantal	X	
LAMEYRE Patrick	X		ZAOUCHE Mohammed	X	
DULMET Yves	X		BARDEAU Marguerite		X
LAMBRET Nathalie		X*	GLEVAREC Ivan	X	
VARON Bernard	X		RIOU Martine	X	
FAUPOINT Séverine	X		DECAMPS Guy	X	
FONTAINE Pascal	X		COLAGIACOMO Stéphanie	X	
LACROIX Christiane		X	LECLERCQ Serge		X
NKOUMAZOK Serge		X	MARIAGE Alain	X	
MOUQUET Véronique		X	DOMENECH Isabelle	X	
BAZZA Abdelmounaïme		X	LEBRET Claude	X	
ROBIDET Christine	X				

P = Présent ; A = Absent

* Mme LAMBRET arrivée à 21 h 30

Absent(s) ayant donné (s) procuration : Mmes LAMBRET (procuration à Mme DESCAMPS) ; LACROIX (procuration à Mme ROBIDET) ; MOUQUET (procuration à Mme VIRGITTI) ; BARDEAU (procuration à M. LAMEYRE) ; M. LECLERC (procuration à Mme COLAGIACOMO).

Secrétaire de séance : Madame Chantal VEILLOT.

Nombre de Conseillers Municipaux	Nombre de Conseillers Présents	Nombre de Procurations	Nombre de Votants	Date de Convocation
27	20	5	25	21/09/2017



Monsieur DESHAYES, Maire, procède à l'appel des conseillers municipaux et donne lecture de l'ordre du jour.

1 APPROBATION du COMPTE RENDU du 30 JUIN 2017

Le Compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

2 PROJET MAISON MEDICALE

**Le Conseil Municipal,
APRES en AVOIR DELIBERE,
PAR,**

2 Abstentions : M. DULMET, Mme DOMENECH

1 Contre : M. LEBRET

22 « POUR »

FIXE le prix mensuel de la location à 11,21 € par m² hors charges qui sera indexé sur l'indice de référence des loyers (IRL) publié par l'INSEE. L'indice du trimestre retenu sera le dernier publié au moment de la signature du bail et la date de révision sera celle de l'échéance annuelle du contrat.

VALIDE le modèle d'engagement qui sera demandé à chaque professionnel de santé.

3 INDEMNITE REPRESENTATIVE LOGEMENT des INSTITUTEURS 2017

**Le Conseil Municipal,
APRES en AVOIR DELIBERE,
A L'UNANIMITE,**

PROPOSE à Monsieur le Préfet de l'Oise de retenir, pour 2017, un taux de revalorisation de l'Indemnité Représentative de Logement (IRL) égal à 0,80 %.

4 FINANCES : DECISION MODIFICATIVE n° 01/2017

**Le Conseil Municipal,
APRES en AVOIR DELIBERE,
A L'UNANIMITE,**

ADOPTE la décision modificative n° 01/2017 :

- Article 6042 – Chapitre 011 : - 295 765,00 €
- Article 6218 – Chapitre 012 : + 295 765,00 €

5 RETROCESSION VOIRIES et ESPACES COMMUNS « Le Clos des Bruyères »

**Le Conseil Municipal,
APRES en AVOIR DELIBERE,
PAR,**

2 Abstentions : MM. PINEAU, MARIAGE.

1 Contre : M. DULMET

22 « POUR »

EST FAVORABLE, sous la condition suspensive, de l'approbation unanime de l'assemblée générale des colotis du lotissement pour :

- **APPROUVER** la rétrocession gratuite des parcelles cadastrées AK 294 et 295,
- **APPROUVER** leur intégration dans le domaine communal,
- **AUTORISER** le Maire ou son représentant à signer l'acte notarié à intervenir, ainsi que tous les documents que cette opération nécessiterait,

- **PREND** acte que les frais notariés et autres frais (enregistrement, publication, etc...) seront à la charge de la Société FLINT.

6 REGLEMENTS : MODIFICATIONS sur les REGLEMENTS APPS et ALSH ; ETUDES SURVEILLEES, RESTAURATION SCOLAIRE

**Le Conseil Municipal,
APRES en AVOIR DELIBERE,
A L'UNANIMITE**

AUTORISE les modifications proposées portant sur les articles suivants et identifiées « en rouge » sur les règlements annexés à la présente délibération :

- Règlement Accueil Pré et Post Scolaire (APPS) et Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) : Articles modifiés : 13, 16, 17, 20 ;
- Règlement Etude Surveillée : Articles modifiés : 2, 5 et 8 ;
- Règlement Restaurant Scolaire Municipal : Articles modifiés : 4, 6, 10 et 16.

7 PARTICIPATION à l'EVENEMENT « JOUR de la NUIT »

**Le Conseil Municipal,
APRES en AVOIR DELIBERE,
A L'UNANIMITE**

DECIDE de répondre favorablement à l'appel du Parc Naturel Régional Oise Pays de France (PNR) en organisant un évènement, dans la nuit du 14 octobre, pour la 9^{ème} édition du « Jour de la Nuit ».

PRECISE que pour ce faire, les candélabres des rues de l'Abreuvoir et de Luzarches, le Chemin des Vaches, l'Allée des Peupliers et la Place de la Mairie seront éteints à partir de 18 h le samedi 14 octobre jusqu'à 8 h le dimanche 15 octobre 2017.

8 MOTION CONTRE la MISE en ATTENTE ou l'ABANDON des GRANDS PROJETS d'INFRASTRUCTURES SOUTENUS dans l'OISE

**Le Conseil Municipal,
APRES en AVOIR DELIBERE,
PAR**

4 Abstentions : MM. GLEVAREC, DECAMPS, Mme DOMENECH, M. LEBRET
1 Contre : M. MARIAGE

20 « POUR »

ADOPTE la motion proposée par Monsieur le Maire et dont le texte figure ci-dessous :

« Le ministre de la transition écologique et solidaire, Nicolas Hulot, a annoncé jeudi 6 juillet la mise en attente indifférenciée de tous les grands projets d'infrastructures, y compris ceux qui étaient déjà avancés.

Cette annonce est une très mauvaise nouvelle pour la Région Hauts-de-France et l'Oise.

La mobilisation collective avait permis ces derniers mois de mettre au travail la Société du Canal Seine Nord Europe, ce qui permettait d'envisager sereinement un début des travaux, prévus pour commencer dans l'Oise, au tout début de l'année 2018.

De la même manière, les collectivités de l'Oise s'étaient alliées au printemps pour boucler le financement nécessaire à la construction du barreau ferroviaire Roissy-Picardie, promesse pour des milliers d'Oisiens d'accéder plus facilement au bassin d'emplois de la région parisienne.

En effet, le canal Seine Nord Europe est porteur de nombreuses promesses :

- La création de milliers d'emplois locaux pendant toute la durée du chantier de construction, c'est-à-dire 7 à 8 années
- La dynamisation de l'économie locale une fois l'ouvrage mis en service, grâce à l'activité des plates-formes multimodales (dont celles de Longueil-Sainte-Marie et de Noyon) et à l'accès facilité aux grands ports du Havre et du nord de l'Europe pour les entreprises locales
- La réduction significative du trafic de poids-lourds, en particulier sur l'autoroute A1

De la même manière, le barreau ferroviaire Roissy-Picardie permettrait d'offrir une solution de transport en commun économe à des milliers d'Oisiens contraints d'utiliser leurs voitures pour aller travailler.

Des trajets par TGV direct Creil - Roissy et par trains régionaux avec deux arrêts intermédiaires en Picardie (l'un à Chantilly, l'autre à Orry-la-Ville/ Coye) et un en Île-de-France **satisferaient** une prévision de trafic atteignant 2,8 millions de voyageurs par an, assurant un accès facilité à un bassin de 80 000 emplois.

Enfin, la suspension de ces projets, si elle était confirmée, serait un très mauvais signal envoyé aux collectivités locales ».

SOUTIENT :

- d'une part, le Département de l'Oise dans la motion par laquelle ce dernier demande au gouvernement de ne pas retarder ces deux projets attendus dans l'Oise et dans une grande partie de la région Hauts-de-France ;
- d'autre part la Région Hauts-de-France dans les actions qu'elle compte mener avec le même objectif.

9 INFORMATIONS - QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de l'arrivée imminente de « personnes sinistrées » en provenance de Saint-Martin et Saint-Barthélémy. Les personnes, environ 200, seront hébergées au Domaine des Trois Châteaux.

Madame DESCAMPS informe le conseil municipal que notre Maire a été élu, le 21 septembre 2017, Président de la Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne (CCAC).

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22 h 10.



Fait à COYE LA FORET, le 3 octobre 2017
Le Maire,

François DESHAYES